



29€_{,50}

DONT 1,04 € D'ÉCO-PARTICIPATION

**ASPIRATEUR SOUFFLEUR
BROYEUR ÉLECTRIQUE
3000 W**

scheppach

**GARANTIE CONSTRUCTEUR
5 ANS⁽¹⁾**

Vitesse de l'air max. :
250 km/h. Fonction mulching.
2 roulettes pour faciliter le
déplacement au sol. Sac : 45 L.
1 harnais d'épaule inclus.

(1) La garantie constructeur s'applique en complément des garanties légales de conformité (articles L217-3 et suivants du code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 et suivants du code civil). Voir conditions de garanties en magasin

N' ATTENDONS PAS QU' IL SOIT TROP TARD POUR NOUS OCCUPER DE LA PLANÈTE



10-4-88
Promouvoir
la gestion durable
de la forêt
www.pefc-france.org

CHOISIR UN PRODUIT PEFC, C'EST AGIR ENSEMBLE CHAQUE JOUR POUR DES FORÊTS PERENNES

Créé en 1999, et présent dans + de 57 pays, PEFC est une alliance mondiale au service de la gestion forestière durable. PEFC est le système de certification forestière le plus répandu dans le monde avec près de 300 millions d'hectares de forêts certifiés PEFC. Pour répondre aux défis et aux enjeux de la gestion durable des forêts, la certification PEFC s'appuie sur deux processus complémentaires : la certification de gestion durable des forêts et la certification de la chaîne de contrôle des entreprises de la transformation et de commercialisation. Crédible et impartiale, la certification PEFC est délivrée et contrôlée par des organismes indépendants.

Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC vous apporte la garantie d'une gestion forestière responsable, sociale, économique et respectueuse de l'environnement. A travers votre acte d'achat, vous participez à la gestion durable de la forêt.

Pour en savoir plus : www.pefc-france.org/

Les produits bénéficiant d'un avantage immédiat sont limités à 5 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre «2+1 offert» sont limités à 15 produits par foyer pour cette opération. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc seront limitées à 15 produits par foyer par opération. La Carte E.Leclerc fonctionne dans tous les magasins participants et vous permet de cumuler des bons d'achats en Tickets E.Leclerc sur présentation de la Carte E.Leclerc en caisse. Les Tickets E.Leclerc sont valables dès le lendemain de leur obtention, cumulables sur la Carte E.Leclerc, et utilisables sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Si une carte E.Leclerc n'est pas utilisée durant 14 mois, les Tickets E.Leclerc seront automatiquement supprimés de la carte. Le montant de vos achats doit être supérieur ou égal à celui de vos Tickets E.Leclerc. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de rendu de monnaie. Pour tout renseignement complémentaire sur les Tickets E.Leclerc, adressez-vous en magasin. Les avantages consommateurs immédiats en caisse et en tickets E.Leclerc attribués par le fournisseur sont délivrés pour son compte aux consommateurs par les centres E.Leclerc. Offres réservées à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offres interdites à la revente.